

Qualité de l'eau résidentielle après un feu de forêt



Effets des feux de forêt sur les sources d'eau

Certaines communautés au Canada sont régulièrement confrontées à des feux de forêt. Cette tendance devrait se poursuivre car les changements climatiques créent des conditions idéales pour que ces feux soient plus fréquents et que la saison des feux de forêt se prolonge au Canada. Celle-ci s'étend habituellement du début avril jusqu'à la fin octobre.

Plusieurs facteurs déterminent si un feu de forêt a un impact sur les sources d'eau, et dans quelle mesure, notamment :

- la gravité du feu
- la superficie brûlée
- la distance à laquelle le feu s'est rapproché de la source d'eau
- le mode d'écoulement des eaux dans la région (hydrologie régionale)

Les feux de forêt peuvent avoir une influence sur les sources d'eau entre autres des façons suivantes :

- nouvelles proliférations d'algues dans les sources d'eau ou aggravation de celles déjà présentes
- modification de la qualité de l'eau, notamment :
 - hausse du pH
 - augmentation du carbone organique total
 - hausse des concentrations de métaux (par exemple, manganèse, fer, aluminium)
 - augmentation de la concentration de nutriments (par exemple, nitrites, nitrates, phosphore)
 - hausse du nombre de particules, comme du limon ou du sable, qui flottent ou qui sont en suspension dans l'eau (matières en suspension totales)
- contamination de l'eau potable par des produits chimiques (par exemple, produits ignifuges)
- modification du goût, de la couleur ou de l'odeur de l'eau potable

Ces effets peuvent compliquer le traitement efficace des sources d'eau par les opérateurs de stations de production d'eau potable. Les stations de production d'eau sont toutefois conçues pour enlever les contaminants et fournir de l'eau potable, même lorsque les conditions sont difficiles.

Après un feu de forêt dans votre communauté, il est extrêmement important d'attendre que les autorités annoncent que la source d'eau est sûre avant de boire l'eau du robinet ou de l'utiliser pour préparer de la nourriture. N'utilisez pas l'eau du robinet pour :

- boire
- faire de la glace
- laver des aliments
- faire boire vos animaux de compagnie
- brosser vos dents
- laver vos mains
- l'ajouter à une préparation pour nourrisson
- préparer de la nourriture et des boissons

Utilisation de l'eau du robinet fournie par la municipalité après un feu de forêt

Votre fournisseur d'eau est responsable de l'analyse de la qualité de l'eau potable distribuée par les réseaux municipaux.

Si votre collectivité a été touchée par un feu de forêt, il est possible que les autorités locales aient coupé l'alimentation en électricité et en eau de votre résidence.

- Ne rétablissez pas les services publics avant que votre fournisseur local de services publics les ait vérifiés.
- Suivez les directives indiquées dans tous les avis concernant la qualité de l'eau potable ainsi que les avis transmis dans votre collectivité ou envoyés chez vous.

Une fois que votre fournisseur d'eau vous a informé que l'eau du robinet peut être utilisée sans danger :

- rincez votre système d'eau avant de vous en servir :
 - ouvrez tous les robinets (eau chaude et eau froide) de la résidence et laissez l'eau couler pendant au moins 5 minutes
 - suivez toute autre directive de rinçage fournie par votre fournisseur d'eau

Utilisation de réseaux d'alimentation en eau potable privés après un feu de forêt

Si votre eau provient de votre propre puits ou d'une eau de surface (par exemple, d'un lac), c'est à vous de vérifier que la qualité de l'eau de votre puits est préservée.

Avant d'utiliser l'eau de votre puits, communiquez avec les autorités de santé publique de votre région pour obtenir des conseils concernant la qualité de l'eau, l'analyse de l'eau et d'autres mesures comme le rinçage des conduites d'eau. Faites analyser votre eau par un laboratoire accrédité.

Consultez canada.ca/eausante pour connaître les analyses d'eau à effectuer si votre :

- installation septique a été endommagée par le feu
- réservoir de stockage de carburant a été endommagé par le feu
- puits, les composants de votre système d'eau ou les autres équipements ont été endommagés par le feu

Pour en savoir plus, consultez canada.ca/eausante ou écrivez-nous à water-eau@hc-sc.gc.ca.